

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Le 17 Novembre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 10 Novembre 2022, s'est rassemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, CADRET, ALCOUFFE, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MUSETTI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
M BAHLOUL	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. MICHELON	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ALCOUFFE Conseiller M ^{al}
M. SETTIER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. SANS Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BASQUE et BOUDEAU Conseillères Municipales

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Claude LAPARLIERE

N° 257 - OBJET : Décision modificative de crédits N° 1 – Budget 2022 - COMMUNE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la dissolution du budget annexe SPANC au 31 décembre 2021, il y a lieu de procéder aux modifications de crédits suivantes sur le budget de la commune :

DM n°1 : Budget 2022 – COMMUNE

Section fonctionnement

DEPENSES				
Chapitre/Art.	Intitulé Article	Prévu BP	Proposition	BP Modifié
011/60632	Fournitures de petits équipements	236 000,00 €	15 092,81 €	251 092,81 €
Total dépenses		236 000,00 €	15 092,81 €	251 092,81 €

RECETTES				
Chapitre/Art.	Intitulé Article	Prévu BP	Proposition	BP Modifié
01/002	Résultat de fonctionnement reporté	929 086,39 €	15 092,81 €	944 179,20 €
Total recettes		929 086,39 €	15 092,81 €	944 179,20 €

Section Investissement

DEPENSES				
Chapitre/Art.	Intitulé Article	Prévu BP	Proposition	BP Modifié
		NÉANT		
Total dépenses		0,00 €	0,00€	0,00 €

RECETTES				
Chapitre/Art.	Intitulé Article	Prévu BP	Proposition	BP Modifié
01/1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	402 610,60 €	-15 092,81 €	387 517,79 €
10/10226	Taxe aménagement	100 000,00 €	15 092,81 €	115 092,81 €
Total recettes		502 610,60 €	0,00€	502 610,60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOPTE A L'UNANIMITE

☞ La décision modificative N° 1 du budget 2022 – COMMUNE - telle que détaillée ci-dessus.



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20221117-257-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 21/11/2022